

CONCOURS SCIENTIFIQUES

en

Herbe



2ème édition 2017



Règlement concours

Préambule :

Le CPIE Centre Corse - A Rinascita, coordonnateur régional de la CSTI en Corse et l'Académie de Corse, collaborent étroitement depuis quelques années (signature d'une convention cadre de partenariat en 2011 et en 2015) au développement de la CSTI dans les établissements scolaires de l'île.

Au fil des années nous avons constaté que de nombreux trophées/concours à caractères scientifiques ont été lancés par différents organismes nationaux ou régionaux. Ces derniers ciblent principalement les collégiens et lycéens et sont pour la plupart organisés de la même manière et se déroulent sur des périodes quasiment identiques, à savoir entre septembre et avril.

Le dénominateur commun à l'ensemble de ces trophées/concours/olympiades est la sensibilisation des élèves à la démarche scientifique, en leur proposant de créer, penser et concevoir des expériences, produits ou créations scientifiques dans divers domaines.

C'est dans ce contexte, que le CPIE Centre Corse A Rinascita propose d'organiser la seconde édition du concours « *Scientifiques en herbe* » à destination du premier degré et plus spécifiquement aux classes de CE2, CM1 et CM2.

Ce concours porte sur des *expériences et manipulations* scientifiques à réaliser sur une *thématique scientifique libre* (exemples : nouvelles technologies, changement climatique, électricité, astronomie, faune, flore, environnement, physique, chimie, géologie, archéologie, hydrologie, etc.)

Article 1 : Qui peut concourir ?

1.1 Conditions de participation

L'opération est ouverte à tous les établissements élémentaires de l'Académie de Corse. Il concerne les classes de CE 2, CM 1 et CM 2. L'enseignant ayant en charge la classe, s'inscrit au concours avec l'accord du directeur d'école, avec son adresse courriel académique.

Par souci d'équité, les classes doubles ou à niveaux multiples s'inscriront dans le cycle où se situe la majorité des élèves.

Thématique : « expériences et manipulations »

1.2 Modalités d'inscription

Les classes intéressées devront compléter en ligne le formulaire d'inscription au plus tard **le vendredi 10 février 2017**

L'ensemble des modalités d'inscription ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles aux adresses suivantes :

- www.sciences-corse.fr
- www.cpie-centrecorse.fr

Article 2 : OBJET DU CONCOURS

2.1 Œuvre à produire

Ce concours invite les élèves à réaliser collectivement une production de forme libre (dessins, expériences, maquettes, expositions, BD, vidéo,...).

Cette production sera présentée aux autres classes participantes (cycle 3, collèges, lycées) lors de la journée de restitution qui se déroulera le 31 mars ou le 7 avril 2017 à Corte (la date définitive vous sera communiquée dès que possible).

Afin d'augmenter vos chances d'être lauréat il vous est possible de concourir pour un second prix : « **Le prix de la production audiovisuelle** » et cela quelle que soit la forme de la production scientifique choisie. Pour cela vous devrez **fournir une vidéo courte ou un reportage photo sous forme de diaporama**, d'une durée **maximum de 3 minutes**. Cette vidéo ou présentation devra rendre compte de la démarche d'investigation et valorisera ainsi l'investissement des élèves.

Un des avantages de ce prix est qu'une classe qui ne serait pas primée pour sa production pourra tout de même recevoir un prix pour sa création audiovisuelle.

Les films seront destinés à une communication externe sur différents médias.

Pour chacune des productions fournies, c'est la classe entière qui sera primée.

2.2 Caractéristiques attendues

a) La production libre

Les supports de présentation sont à la charge des participants, et seront libres (carton plume, maquette, panneau d'exposition, affiche, expériences, ...). Tout mode d'expression plastique sera accepté : crayons de couleur, pastels, peinture, feutres, mine de plomb, collage, ...

Les réalisations devront être transportables, afin de pouvoir être présentées par les participants lors de la journée de restitution.

Le transport de la production pour la journée de restitution est exclusivement à la charge de l'école participante.

Les médiateurs scientifiques du CPIE Centre-Corse A Rinascita sont à disposition des enseignants afin de les accompagner et de les guider dans la conception de leur production.

b) La transmission de la vidéo

Les productions vidéo ou présentations devront être transmises avant **le 27 mars 2017** :

- Soit par www.wetransfert.com (voir mode d'emploi en Annexe I) à l'adresse suivante : contact-csti@cpie-centrecorse.fr



- Soit par clé USB ou CD à l'adresse suivante :

**CPIE Centre Corse – A Rinascita
CSTI
« Concours Scientifiques en herbe »
7 rue colonel Feracci – BP1
20250 Corte**

Les vidéos devront être accompagnées des documents suivants :

- Les lettres d'autorisation de captation de toute personne apparaissant sur la vidéo ou présentation photo, complétées et signées (Annexe 2)
- La lettre d'engagement de l'enseignant pour la cessation des droits à l'image de ses élèves (Annexe 3).

Tous les contenus figurants dans la vidéo produite de ce concours doivent permettre les exploitations suivantes par libération des droits d'auteur et des droits des personnes pendant une durée de 10 années.

Le non-respect de ces conditions et toute inscription incomplète ou comportant des informations erronées entraîneront le refus de la production vidéo ou présentation.

Article 3 : Echancier

Décembre 2016	Début du concours « Scientifiques en herbe ».
Vendredi 10 février 2017	Date limite d'inscription.
Mercredi 27 mars 2017	Date limite d'envoi des vidéos.
Vendredi 31 mars ou 7 avril 2017	Journée de restitution et remise des prix.

Article 4 : CRITERES DE SELECTION

4.1 La production libre

Le jury notera le jour de la restitution les productions (œuvre, titre et texte d'accompagnement) selon différents critères, tous notés sur 20, soit un total maximum de 100 :

- la pertinence ;
- la qualité ;
- l'originalité ;
- l'aspect pédagogique et scientifique ;
- l'esprit collectif des élèves.

4.2 La production audiovisuelle

Le jury notera le jour de la restitution les productions (œuvre, titre et texte d'accompagnement) selon différents critères, tous notés sur 20, soit un total maximum de 100 :

- Intérêt pédagogique : démarche scientifique ;
- Pertinence, approche pédagogique ;

- Validité de la démarche d'investigation ;
- Esthétique de l'image ;
- L'esprit collectif des élèves.

Article 5 : COMPOSITION DU JURY

Les œuvres seront soumises à l'appréciation d'un jury composé de :

- Présidence :
 - o Antoine FERACCI – président du CPIE Centre Corse – A Rinascita
- Membres :
 - o représentant du CPIE Centre Corse A Rinascita;
 - o représentant du parrain de la manifestation ;
 - o représentant de l'Education Nationale ;
 - o représentant de L'Université de Corse.

En cas d'absence de l'un des membres du jury, il appartiendra au président de désigner un remplaçant.
Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Article 6 : Journée de restitution, et remise des prix

La remise des prix sera organisée lors de la journée de restitution. Au-delà de cinq classes participantes, une présélection sera réalisée par le jury, à partir du descriptif du projet, et seules les 5 premières classes seront invitées à présenter leurs travaux. Les frais de transport de chacune de ces classes seront à la charge des organisateurs.

Pour cette journée de restitution les productions libres devront être présentées par un petit groupe élèves pendant que le reste de la classe découvrira les autres productions et ateliers scientifiques. **Afin que chaque classe puisse assister à chaque présentation, le temps de présentation ne devra pas dépasser 7 minutes.**

INVITATION

Trophées Scientifiques de Corse à Corte

Les parents sont cordialement invités à venir participer à cette journée et découvrir le travail engagé par leur(s) enfant(s) dans le cadre des « trophées scientifiques de Corse ».
Pour toutes informations complémentaires nous vous remercions de consulter notre site Internet : www.sciences-corse.fr

VENEZ ENCOURAGER VOS ENFANTS !

Article 7 : RÉCOMPENSES

Les lauréats prévus à ce concours sont :

7.1 Production libre

- CE2, CM1, CM2 : 1 classe récompensée

7.2 Le prix du public

La journée de restitution sera ouverte au public (parents d'élèves, amis...) et à d'autres classes. Ces derniers voteront, par un système d'urne, pour la meilleure production scientifique libre dans la catégorie CE2, CM1, CM2.

- CE2, CM1, CM2 : 1 classe récompensée

7.3 La production audiovisuelle

- CE2, CM1, CM2 : 1 classe récompensée parmi les classes ayant fourni une production audiovisuelle.

Il ne sera admis aucune contestation concernant les récompenses attribuées.

Les prix ainsi octroyés ne seront ni repris, ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau. Le CPIE Centre Corse - A Rinascita se réserve le droit de modifier les lots de même valeur.

Article 8 : Droit à l'image et exploitation des données

Les enseignants sont invités à compléter le formulaire « droit à l'image » Annexe 2.

Tout participant (enseignant, parent ou représentant légal des gagnants) autorise gracieusement le CPIE Centre Corse - A Rinascita à :

- effectuer ou utiliser certaines représentations photographiques, vidéos et/ou enregistrements sonores des élèves participants, prises à l'occasion de la remise des prix du concours et à les diffuser sans contrepartie financière :
 - Sur internet ;
 - Sur tout support numérique ;
 - Sur tout support papier ;
 - Sur grand écran dans toute manifestation scolaire ou culturelle.
- utiliser la production, y compris sa diffusion dans les lieux publics (hall d'administration, salle d'exposition...) et privés, dans la presse, tous magazines et sur les sites Internet ;
- céder les droits de reproduction, d'adaptation et de représentation des productions pour une campagne de communication externe (affiche, carte postale...), et ce, pour une durée illimitée.

Les auteurs des productions veilleront à être en conformité avec la loi, notamment les droits de l'image et de la propriété intellectuelle.

NB : la participation au présent concours entraîne la renonciation définitive par la classe créatrice ou tout ayant-droit hypothétique, à invoquer une quelconque contrepartie financière, à revendiquer des droits d'auteur dans l'utilisation de sa création (œuvre ou nom).

Article 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer à ce jeu-concours, implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, prolonger, suspendre ou annuler le présent concours ainsi que le droit de différer les dates prévues si les circonstances l'exigent ; cela sans justification et sans que leur responsabilité ne soit engagée.

En cas de litige, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable.

Toute interprétation du règlement de ce concours appartient au jury. Aucune contestation ne sera admise. La décision du jury est sans appel.

Le présent document est disponible sur notre site internet www.sciences-corse.fr et sur www.cpiecentrecorse.fr ou en s'adressant au CPIE Centre Corse A Rinascita - 7, Rue colonel Feracci - BP 1 - 20250 Corte ou à l'adresse email cpietrera@cpie-centrecorse.fr

Article 10 : RESPONSABILITE

La responsabilité du CPIE Centre Corse A Rinascita ne pourra être recherchée ni dans le cas où les inscriptions en ligne au présent concours ne lui parviennent pas pour une raison indépendante de sa volonté (notamment des problèmes techniques liés à la transmission par internet), ou lui parvenaient altérées, ni dans la réception des œuvres libres et des productions audiovisuelles.

Article 11 : DONNES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante : CPIE Centre Corse A Rinascita « Concours Scientifiques en herbe », 7 rue colonel Feracci – BPI, 20250 Corte.